

COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt,
le 15 septembre 2025



L'ETUDE PESTIRIV DÉMONTRE CLAIREMENT QUE LES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION SONT STRICTES ET OFFRENT UN CADRE SÉCURISÉ À L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

L'association professionnelle Phyteis a pris connaissance des conclusions de l'étude PestiRiv, présentée aujourd'hui. Sans surprise, les résultats démontrent avant tout que les procédures d'homologation sont strictes et offrent un cadre sécurisé à l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Présence ne veut pas dire risque.

L'ANSES a précisé, lors de la présentation des résultats, qu'elle n'avait pas trouvé, dans ces données d'exposition, d'éléments d'inquiétude par rapport au cadre d'autorisation de mise sur le marché et qu'il n'y avait pas d'alerte, compte-tenu des valeurs identifiées.

« Présence ne signifie pas risque. Les niveaux retrouvés dans l'air dans l'étude, même en période de traitement, restent de l'ordre de 100 fois inférieurs aux valeurs protectrices retenues pour l'évaluation du risque pour les riverains » commente Yves Picquet, Président de Phyteis. *« Cette étude montre sans ambiguïté que les données d'exposition constatées sont conformes et restent largement dans les marges de sécurité prévues dans les AMM, elles-mêmes extrêmement protectrices en matière de santé ».* Il ajoute : *« Cela souligne le professionnalisme et la rigueur scientifique des évaluations. »*

Des marges de sécurité sanitaires très importantes.

En effet, un volet de l'évaluation est systématiquement requis pour l'exposition des riverains dans le cadre des procédures d'autorisation des substances actives, strictement réglementées aux niveaux européens et français. Les autorisations de mises sur le marché des produits phytopharmaceutiques prennent des marges de sécurité très importantes dans l'évaluation des risques sanitaires auxquels pourraient être exposés les riverains des surfaces agricoles.

Les seuils toxicologiques acceptables de références sont établis par l'EFSA et prennent en compte un facteur de sécurité au moins égal à 100 par rapport au niveau d'exposition quotidien maximal que pourrait connaître une personne chaque jour de sa vie, sans risque pour la santé.

Enfin, les doses d'exposition prises en comptes dans les AMM sont bien inférieures aux doses présentant des risques pour la santé (Dose Journalière Maximale) : la modélisation du niveau d'exposition quotidien des riverains aux produits phytopharmaceutiques pris en compte dans les études toxicologiques, dans le cadre d'usages agricoles, est établi sur la base de critères de toxicité et d'exposition quotidien bien supérieur à l'exposition réaliste de riverains :

- Une exposition à un traitement, à quelques mètres (5-10m) de la pulvérisation en continue pendant 2h/jour (en short et en t-shirt, le vent vers soi)
- La pénétration et le contact cutané d'un adulte ou d'un enfant, 15mn par jour, dans un champ tout juste traité et encore humide
- La respiration pendant 24h d'un air contaminé à des doses importantes (de l'ordre de 1 000 à 15 000 fois plus concentrées que les valeurs réellement constatées)

en zone agricole en période de traitement)

- 2 heures de contact cutané avec des végétaux recouverts d'un flux de dérive de pulvérisation venant du champ voisin
- Pour les enfants, ajout d'une exposition orale additionnelle due à des gestes main / bouche d'objet contaminés par une dérive de pulvérisation venant d'un champ voisin.

¹ Les taux de concentration de pesticides mesurés dans l'air dans le cadre de l'étude sont parfois de l'ordre de 10 nanogrammes/m³, soit 100 fois moins que les seuils protecteurs retenus dans l'évaluation des risques pour les riverains, nécessaires avant toute mise en marché.

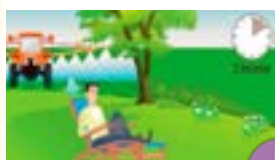
² Ces doses acceptables considèrent à la fois les doses d'exposition chronique, les doses d'exposition aiguë, et les doses d'exposition propres aux opérateurs qui les manipulent quotidiennement

L'évaluation pour les riverains



Ils modélisent l'exposition et considèrent les « pires cas » :

Analyse de la somme des expositions tout au long de sa vie



L'impact d'un traitement est pris en compte avec une exposition **de deux heures par jour à quelques mètres d'un individu** et avec le vent dans le sens de la dérive vers cette personne.



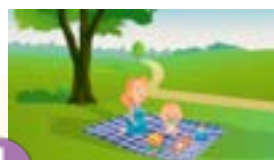
Autre critère : celui de la pénétration d'un adulte ou d'un enfant pendant **un quart d'heure par jour** dans un champ tout juste traité.



De plus, cette même personne respire, toute la journée et avec une forte inhalation, **un air contaminé à des doses importantes.**



De plus, elle serait dans une même journée en contact pendant **deux heures avec des végétaux recouverts d'un flux de pulvérisation** émanant d'un champ tout proche.



Pour le cas des enfants, **l'exposition orale** est ajoutée un nombre important d'objets contaminés portés à la bouche ainsi que de nombreux gestes « mains-bouche »

CONTACT PRESSE

Mathilde Davadant Courtier
07 89 52 72 86 - mdc@alquiercommunication.fr

À propos de Phyteis

Phyteis, organisation professionnelle, fédère, en France, 18 entreprises qui accompagnent les agriculteurs en proposant une approche combinatoire de protection de leurs cultures grâce à l'agronomie digitale, aux biotechnologies, aux biosolutions (biocontrôle et biostimulants) et à la phytopharmacie.

La protection des plantes se place au cœur des enjeux contemporains. Elle participe de la consolidation de la souveraineté alimentaire française et européenne tout en œuvrant pour une transition agroécologique.

Notre conviction, c'est qu'une agriculture durable et responsable doit réconcilier le maintien de la compétitivité de nos productions et les investissements de long terme dans l'innovation, la recherche et le développement de nouvelles solutions.

Pour plus d'informations / www.phyteis.fr

